

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

### 19. DETTE À LONG TERME

	2008	2007
<b>George Weston limitée</b>		
Débetures		
Série B, taux courant de 3,06 %, payables à vue <sup>i)</sup>	263 \$	220 \$
Série A, 7,00 %, échéant en 2031 <sup>i)</sup>	466	466
Débetures échangeables, 3,00 %, échéant en 2023, rachetables en 2005 <sup>ii)</sup>		157
Billets		
5,90 %, échéant en 2009	250	250
6,45 %, échéant en 2011	300	300
5,05 %, échéant en 2014	200	200
12,70 %, échéant en 2030		
Capital	150	150
Incidence du rachat du coupon	(128)	(131)
7,10 %, échéant en 2032	150	150
6,69 %, échéant en 2033	100	100
<b>Les Compagnies Loblaw limitée</b>		
Billets		
6,00 %, échéant en 2008 <sup>iii)</sup>		390
5,75 %, échéant en 2009	125	125
7,10 %, échéant en 2010	300	300
6,50 %, échéant en 2011	350	350
5,40 %, échéant en 2013	200	200
6,00 %, échéant en 2014	100	100
7,10 %, échéant en 2016	300	300
6,65 %, échéant en 2027	100	100
6,45 %, échéant en 2028	200	200
6,50 %, échéant en 2029	175	175
11,40 %, échéant en 2031		
Capital	151	151
Incidence du rachat du coupon	(55)	(44)
6,85 %, échéant en 2032	200	200
6,54 %, échéant en 2033	200	200
8,75 %, échéant en 2033	200	200
6,05 %, échéant en 2034	200	200
6,15 %, échéant en 2035	200	200
5,90 %, échéant en 2036	300	300
6,45 %, échéant en 2039	200	200
7,00 %, échéant en 2040	150	150
5,86 %, échéant en 2043	55	55
Billets du placement privé <sup>iv)</sup>		
6,48 %, échéant en 2013 (150 \$ US)	180	
6,86 %, échéant en 2015 (150 \$ US)	181	
Autres éléments au taux d'intérêt moyen pondéré de 11,50 %, échéant de 2009 à 2043	9	17
Prêts exigibles des EDDV <sup>v)</sup> (note 31)	152	153
Obligations découlant de contrats de location-acquisition <sup>v)</sup> (note 21)	62	62
<b>Total de la dette à long terme</b>	<b>5 986</b>	<b>6 146</b>
Moins – tranche échéant à moins de un an	(415)	(432)
– tranche payable à vue (note 18)	(263)	(220)
	<b>5 308 \$</b>	<b>5 494 \$</b>

Le calendrier de remboursement de la dette à long terme, incluant les EDDV et autres dettes, selon l'échéance, à l'exception des montants payables à vue, est le suivant : 415 \$ en 2009, 333 \$ en 2010, 681 \$ en 2011, 25 \$ en 2012, 409 \$ en 2013 et 3 860 \$ par la suite.

i) En 2008, GWL a émis 43 \$ (42 \$ en 2007) de débentures de série B à un taux d'intérêt moyen pondéré courant de 3,06 %, payables à vue. Les débentures de série A à 7,00 %, et de série B sont garanties par le nantissement de 9,6 millions d'actions ordinaires de Loblaw.

ii) En 1998, GWL a vendu son entreprise de produits forestiers à Domtar pour un produit de 803 \$ se composant de 435 \$ en espèces et de 368 \$ en actions ordinaires de Domtar. Le placement en actions ordinaires de Domtar a été comptabilisé dans les autres actifs (se reporter à la note 16). GWL a par la suite émis des débentures échangeables à 3 % d'une valeur de 375 \$ et échéant le 30 juin 2023. Le 7 mars 2007, aux termes d'une opération de regroupement de Domtar avec la division des papiers fins de Weyerhaeuser Inc., les actions ordinaires de Domtar ont été échangées contre un nombre équivalent d'actions échangeables sans droit de vote de Papier Domtar (Canada) Inc. ou d'actions ordinaires de Domtar Corporation (la « nouvelle Domtar »). La société a choisi de recevoir des actions échangeables de Papier Domtar (Canada) Inc. en échange de ses actions ordinaires de Domtar. Pour plus de renseignements sur l'incidence de cette opération pour la société, il y a lieu de se reporter à la note 30.

Chaque tranche de mille dollars du capital des débentures était échangeable au gré du porteur contre 95,2381 actions ordinaires de la nouvelle Domtar. Les débentures sont devenues remboursables au gré de GWL après le 30 juin 2005. À la réception de l'avis de remboursement par GWL ou dans les 30 jours qui précèdent la date d'échéance, le porteur pouvait échanger chaque tranche de mille dollars du capital contre 95,2381 actions ordinaires de la nouvelle Domtar plus les intérêts courus payables en espèces.

Au moment de l'échange ou du remboursement de ces débentures, GWL pouvait s'acquitter de son obligation en remettant un montant en espèces correspondant au cours alors en vigueur des actions ordinaires de la nouvelle Domtar, des actions ordinaires de la nouvelle Domtar, ou une combinaison des deux. À l'échéance, GWL pouvait, à son gré, remettre un montant en espèces, les actions ordinaires de la nouvelle Domtar ou une combinaison des deux équivalant à 95,2381 actions ordinaires de la nouvelle Domtar pour chaque tranche de mille dollars du capital de ces débentures. En 2007, durant une période de transition où la nouvelle Domtar attendait certaines approbations réglementaires au sujet de la remise d'actions de la nouvelle Domtar contre des actions échangeables de Papier Domtar (Canada) Inc., GWL a offert, en contrepartie de l'échange ou du remboursement de ces débentures, les actions échangeables de Papier Domtar (Canada) Inc. Les approbations réglementaires ont été obtenues le 25 juin 2007.

En 2008, GWL a exercé son droit de rembourser la totalité de ses débentures échangeables à 3 % en cours aux termes de l'acte de fiducie daté du 29 juin 1998 conclu entre GWL et la Société de fiducie Computershare du Canada, en versant un montant en espèces de 633,08 \$ pour chaque tranche de mille dollars du capital des débentures échangeables de 137 \$, majoré des intérêts courus mais impayés d'environ 3 \$, pour un montant global d'environ 140 \$. GWL a aussi vendu son placement dans Papier Domtar (Canada) Inc. en contrepartie de 144 \$ (se reporter à la note 16), produit qu'elle a affecté au règlement de son obligation aux termes des débentures échangeables. En 2008, la société a comptabilisé un gain de 7 \$ dans son bénéfice d'exploitation.

En 2008, des débentures échangeables à 3 % de GWL d'un montant de néant (3 \$ en 2007) ont été échangées contre les actions sous-jacentes avant leur remboursement. Une réduction correspondante du placement dans Papier Domtar (Canada) Inc. a été inscrite.

La valeur comptable des débentures se fondait sur le cours des actions ordinaires sous-jacentes.

iii) En 2008, le billet à moyen terme (« BMT ») à 6,00 % de 390 \$ de Loblaw est arrivé à échéance le 2 juin 2008 et a été remboursé.

iv) En 2008, Loblaw a émis 300 \$ US de billets à taux fixe non garantis dans le cadre d'un financement par placement privé soumis à certaines clauses restrictives financières (se reporter à la note 24). Les billets ont été émis en deux tranches égales de 150 \$ US comprenant des billets de 5 ans et de 7 ans à des taux d'intérêt de 6,48 % et de 6,86 % respectivement. Loblaw a conclu des swaps sur devises à taux fixe, dont une tranche est désignée comme couvertures de flux de trésorerie pour gérer le risque de change. À la fin de l'exercice 2008, un montant de 361 \$ a été inscrit dans la dette à long terme aux bilans consolidés. De plus amples renseignements relatifs aux conventions de la société sur les couvertures de flux de trésorerie se trouvent à la note 1.

v) Conformément aux exigences de la NOC-15, le bilan consolidé au 31 décembre 2008 comprend les prêts exigibles et les obligations découlant de contrats de location-acquisition de 179 \$ (183 \$ en 2007) des EDDV consolidées par la société, dont une tranche de 35 \$ (32 \$ en 2007) est exigible d'ici un an.

Il y a lieu de se reporter à la note 28 pour connaître la juste valeur de la dette à long terme.